

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(CARRIERES)

COMMUNE de VERS-PONT-DU-GARD

Renouvellement du périmètre administratif et extension du périmètre d'extraction d'une carrière à ciel ouvert de calcaire (extraction de blocs ornementaux), aux lieux-dits « Garachol », « les Roques Hautes » et « le Roc Plan »

Par arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2023, une enquête publique est ouverte, suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société PRORoch S.A.S., dont le siège social est fixé 500A ROUTE DE CAVAILLON 84660 MAUBEC, représentée par son président Gilles LATAILLADE, en vue du renouvellement du périmètre administratif et de l'extension du périmètre d'extraction de sa carrière à ciel ouvert de calcaire (extraction de blocs ornementaux) pour une durée de 30 ans, aux lieux-dits « Garachol », « les Roques Hautes » et « le Roc Plan » sur le territoire de la commune de VERS-PONT-DU-GARD.

Les parcelles retenues sont précisées au sein du dossier de demande d'autorisation, objet de la présente enquête.

Les activités projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2510-1(A), 2517-2(D)
Les activités projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature de la loi sur l'eau (IOTA) : 2.1.5.0 (D)

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur Olivier JAROSZEK, directeur technique de la société PRORoch S.A.S., aux coordonnées suivantes : O.JAROSZEK@groupepsn.com et au 04 90 75 82 03.

Pendant une période de 33 jours, **du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2023 à 17h30**, la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexées resteront déposées en mairie de Vers-Pont-du-Gard, 5 rue Grand du Bourg - 30210 VERS-PONT-DU-GARD pour être tenues à la disposition du public, **sauf les jours fériés**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30, et le mercredi de 8h00 à 12h00**. L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier pourra être consulté sur les sites internet des services de l'État: <https://www.projets-environnement.gouv.fr> et <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Vers-Pont-du-Gard/SAS-Proroch-Vers-Pont-du-Gard>, ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/prorochvers-web/>, du **lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2023 à 17h30**.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées en mairie de Vers-Pont-du-Gard, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Vers-Pont-du-Gard (à l'attention de M. Bernard TOURNADRE, commissaire enquêteur- Carrière PRORoch, 5 rue Grand du Bourg - 30210 VERS-PONT-DU-GARD), siège de l'enquête, seront annexées au-dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/prorochvers-web/>, ou par mail à l'adresse électronique suivante : prorochvers@democratie-active.fr, du **lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2023 à 17h30**.

Un accès gratuit aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, (uniquement sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante: pref-environnement@gard.gouv.fr ou, à défaut par téléphone au 04 66 36 43 04 ou 04 66 36 42 80)

Monsieur Bernard TOURNADRE, ingénieur des mines retraité, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairie de Vers-Pont-du-Gard, aux dates ci-après :

- lundi 6 novembre 2023	de 9h00 à 12h00
- mercredi 22 novembre 2023	de 9h00 à 12h00
- mardi 28 novembre 2023	de 14h30 à 17h30
- vendredi 8 décembre 2023	de 14h30 à 17h30

Le présent avis sera affiché en mairies de Vers-Pont-du-Gard, d'Argilliers, de Flaux, de Castillon-du-Gard, de Remoulins et de Collias. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Vers-Pont-du-Gard, à la préfecture du Gard - bureau de la réglementation générale et de l'environnement, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>, www.gard.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.